

DEC22215DAJ

**Décision du 3 mars 2022 portant renouvellement du mandat de Mme Françoise SIMON-PLAS en qualité de
Déléguée à la déontologie**

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 29 mars 2018 portant nomination de Mme Françoise SIMON-PLAS, en qualité de Déléguée à la déontologie auprès du Président d'INRAE pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} avril 2018,

Vu la décision du 9 décembre 2020 (note de service 2020-96) portant organisation de la délégation à la déontologie, à l'intégrité scientifique et à l'éthique des projets de recherche,

Décide :

Article 1 :

A compter du 1^{er} avril 2022, Mme Françoise SIMON-PLAS, Directrice de Recherche de 1^{ère} classe, est renouvelée dans ses fonctions de Déléguée à la déontologie pour une durée de quatre ans.

Fait à Paris, le 3 mars 2022

Le Président de l'Institut national de recherche pour
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

